
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 297 DU 10 JUIN 2020

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut national d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education nationale en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-296 du 10 juin 2020 portant modification de l'article 10 du décret n° 2014-360 du 16 juin 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut national d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs ;
- vu** le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, tel que modifié par le décret n° 2017-253 du 03 mai 2017 ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 juin 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Institut national d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Ghislain KOUTON**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Anoumou Marcellin HOUNWANOU**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- monsieur **Gérard DEGAN**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Jean V. SOGLOHOUN**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Moussibaou FASSASSI**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Michel OKAN**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **William Aristide AHOUANGAN**, représentant du Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2

Monsieur **Anoumou Marcellin HOUNWANOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

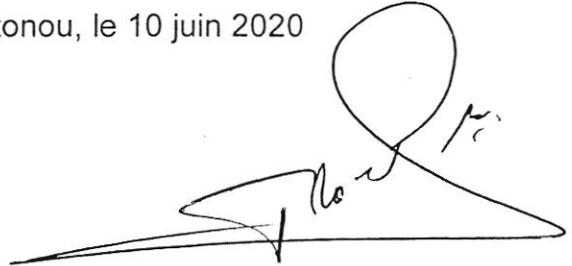
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

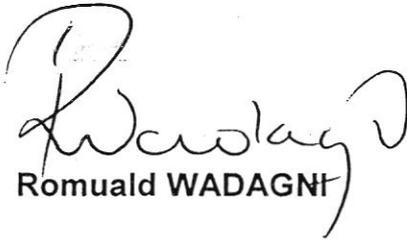
Fait à Cotonou, le 10 juin 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MESTFP 2 – AUTRES MINISTERES 22 – SGG 4
– INTERESSES 7 – JORB 1.